

LA POLITIQUE CAMEROUNAISE DE L'ASILE A L'EFFET DE LA GESTION DES FLUX MIGRATOIRES TRANSFRONTALIERS DANS LA FRANGE ORIENTALE : ENJEUX ET LIMITES

SALI

Université de Maroua, Maroua, Cameroun.

Résumé

La présente contribution étudie dans un premier temps la politique sécuritaire en matière de gestion des flux migratoires dans la frange orientale du Cameroun qui, depuis les années 1990 avec les crises sociopolitiques dans ses pays voisins, constitue une destination privilégiée des réfugiés et des demandeurs d'asile. L'étude s'intéresse particulièrement à mesurer les enjeux des politiques migratoires à l'échelle nationale et locale. Dans un second temps, le regard est jeté sur les rôles et services des organismes opérationnels nationaux et internationaux dans l'encadrement et la protection des mobilités de contrainte (réfugiés). Globalement, cette contribution étudie les enjeux sécuritaires, géopolitiques, économiques de la politique camerounaise de l'asile implantée dans la frange orientale.

Mots-clés : *Asile, mobilité, flux migratoire, gestion, enjeux sécuritaires.*

Abstract

This paper examines firstly security policy in the management of migratory flows in Cameroon's eastern fringe, which since the 1990s with the socio-political crisis in its neighboring countries, is a privileged destination for refugees and asking for asylum. The paper focuses particularly on the measuring migration policy issues at the national and local levels. Furthermore, a look will be made on the roles and services of the national and international operational organization in the framework and the protection of constraint motilities (refugees). On the whole, the contribution examines the security, geopolitical and economic issues of Cameroon's asylum policy in the eastern fringe.

Keywords: *asylum, mobility, migratory flows, management, security issues.*

Introduction

Dans les décennies 1990 et 2000, l'Afrique subsaharienne a été marquée par des conflits ethniques, des troubles et conflits civils, des catastrophes et des calamités naturelles de grande amplitude (Mimché,

2006). C'est dans cette situation sociopolitique surchauffée que l'Afrique centrale en général et le Cameroun en particulier devient un asile privilégié des demandeurs d'asile et des réfugiés. Selon le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), il y aurait 2,7 millions des réfugiés en Afrique au cours de l'année 2015, dont 773.500 seraient des demandeurs d'asile. Ces réfugiés sont constitués non seulement d'opposants politiques, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes redoutant un régime tyrannique mais aussi des populations entières fuyant les combats, les familles et les catastrophes naturelles (Ndoyong, 2015 : 64) à l'effet de trouver asile.

Ainsi, de par sa position géographique (pays limitrophe avec presque tous les pays de la sous-région) et sa stabilité politique, le Cameroun accueille depuis le début des années 2000 sur sa façade-Est, des populations qui fuient des exactions liées aux troubles sociopolitiques en RCA (UNCHR, 2013 : 7). Selon les statistiques de la Division de la Population des Nations Unies (DPNU), la population totale d'immigrants au Cameroun s'élevait à 246.171 individus en 1995, à 228.383 individus en 2005, soit 1,2% de la population totale. Les prévisions de cette agence du système des Nations unies établissaient ce nombre à 196.570 immigrants en 2010 (DPNU, 2009). Ce fort taux de migration plaçait donc le Cameroun en deuxième place des pays ayant accueilli plus des réfugiés centrafricains.

Progressivement, depuis le décembre 2013, un flux migratoire de plus de 12.000 réfugiés centrafricains s'est ajouté au nombre important de ceux qui, depuis 2005, se sont afflués dans la partie frontalière de Garou-boulai. Cet afflux sans cesse croissant s'est accompagné de sérieux problèmes de sécurité obligeant le gouvernement camerounais en partenariat avec les institutions internationales et la société civile à prendre des mesures de gestion de ces mobilités. Cette gestion est donc perçue du point de vue migratoire comme : « l'ensemble des décisions et des moyens destinés à la réalisation d'objectifs déterminés dans le domaine de l'admission et du séjour des étrangers ainsi que dans le domaine de l'asile et la protection des personnes ayant besoin de protection » (Perruchoud, 2007 : 36). Le flux migratoire quant à lui est perçu ici comme « l'ensemble des personnes qui se déplacent de manière irrégulière ou qui sont autorisées à se déplacer d'un pays à un

autre en vue d'obtenir un emploi ou de s'établir dans les pays pour une période déterminée (Abdoulaye Hamadou, 2018 : 2).

La présence des personnes de nationalités différentes a créé un problème de cohabitation, entre les immigrés et les populations hôtes suscitant le paradoxe de « qui est camerounais, qui ne l'est pas. Ce qui interpelle les consciences sur les questions de paix, d'unité, de cohésion sociale et d'intégration) nationale et sous régionale (Rocher, 1986 : 133). C'est pour éviter ainsi le risque de contagion et de propagation perceptible de la crise centrafricaine à l'Est (Entretien avec Ndam Mouluh Salif, chef de brigade commercial de douane de l'est-Cameroun, réalisé à Bertoua, le 21 janvier 2019) qu'une soupape de sécurité a été mise sur pieds au niveau des zones frontalières. C'est le cas de la caméra de surveillance.

Aussi, convient-il de noter les enjeux identitaires et culturels du fait de la cohabitation des populations camerounaises et centrafricaines ainsi que du choc de civilisation naissant de cette cohabitation. C'est donc pour juguler et endiguer toute situation pouvant résulter des mobilités des personnes de diverses nationalités que le Cameroun s'est résolument engagé à gérer les flux et reflux des mouvements au niveau de sa façade-Est. Cette dernière constitue, en effet, un bassin migratoire depuis les années 1990 avec les crises, les guerres civiles auxquelles faisaient face ses voisins immédiats. Ainsi, cette contribution s'attèle à étudier la politique camerounaise de l'asile en matière des flux migratoires. Elle répond à la question de savoir comment le Cameroun entend assurer la protection des réfugiés face aux flux migratoires sans cesse croissants sur sa partie orientale. La méthodologie repose sur la collecte des documents et des sources orales qui a permis de comprendre la gestion des réfugiés et la mise en place des politiques sécuritaires. Par une approche historico-analytique, l'article décrypte et analyse les stratégies mises en œuvre par le Cameroun et les partenaires internationaux impliqués dans l'assistance humanitaire des populations en situation de mobilité forcée. Elle permet de mesurer les enjeux et défis de la politique sécuritaire à l'échelle nationale, internationale et locale. L'étude ressort, dans une perspective sociohistorique et pluridisciplinaire, les enjeux sécuritaires, géopolitiques, économiques, de la politique camerounaise de l'asile en vue de gérer les mobilités transfrontalières.

1- Les mobiles des flux migratoires et les politiques sécuritaires mises sur pied par le Cameroun

Les crises dans les pays voisins du Cameroun à l'instar de la République Centrafricaine (RCA) et le Tchad sont des déterminants majeurs dans la compréhension des origines des flux migratoires dans la partie orientale du Cameroun. En effet, depuis l'accession à l'indépendance dans les années 1960, bon nombre de pays africains firent face à plusieurs crises à cause de la fragilité qui les caractérisait à la sortie de la colonisation (Foutem, 2020 : 144). À l'origine de ces crises, l'on note le mauvais héritage laissé par la colonisation. En effet, cette indépendance apparente cache le désir réel des Français de gérer les pays colonisés à leur compte. C'est le cas de la RCA qui partage une frontière commune avec la partie orientale du Cameroun. Ces puissances coloniales mirent en place des régimes politiques autoritaires qui font des répressions contre tous les actes de désobéissances aux autorités. On assista *illico presto* à la dissolution des partis politiques, des syndicats et d'autres associations incompatibles avec l'ordre public ; la censure des écrits subversifs et l'arrestation officielle des personnes jugées dangereuses à l'instar d'Abdel Goumba (Doumtsop Anou, 2015). Ces pratiques illustrent, du point de vue sociologique, la « tradition d'insécurité que le pouvoir a toujours imposé à ceux qui pensent autrement (Motazé Akam, 2011 : 14).

C'est donc la mauvaise gestion sociopolitique de la RCA qui la plonge dans une série de violences faites de répressions, de coups d'État, de rébellions. C'est elle qui fait de ce pays « un État fantôme, ayant perdu toute capacité institutionnelle significative, du moins depuis la chute de l'empereur Bokassa en 1979 (Crisis Group, 2007 : 3). Ainsi, encouragée par son maître de l'occident, la RCA s'est dissoute dans la militarisation de sa politique et l'ethnisation de pouvoir au fil des tutelles coloniales, néocoloniales et régionales. Ceci a créé une instabilité permanente dans tout le pays dont les mobiles sont à la fois internes et externes. Au plan interne, l'instabilité centrafricaine tire ses origines de la gestion clanique, ethnique et régionales du pouvoir et de l'échec démocratique dans le pays. Le recours à la tribalisation dans la gouvernance étatique a créé plus de problèmes qu'il n'en a résolus, développant ainsi un climat d'injustices et de terreurs presque chroniques observés depuis 1965 dans ce pays.

Au plan externe, l'ingérence de la France et les exigences des pays voisins ne facilitent pas la structuration de son administration. En effet, la France utilise la RCA comme zone stratégique dans sa prédation industrielle de l'Afrique. Sa présence notoire dans ce pays situé au centre de l'Afrique reste stratégique et relève des objectifs traditionnels de la politique française dans le continent (Munie, 2008 : 11). En 1966, suite à un coup d'État, la France mit sur pied une politique lui permettant d'agir financièrement et militairement dans ses ex-colonies en Afrique. De la sorte, la Centrafrique fut victime des crises sociologiques parsemées des coups d'État manqués ou réussis pour lesquels la métropole a joué un rôle crucial dans la préparation et la réalisation (Munie, 2008). C'est le cas en 1981, lorsque la France organisa un coup d'État pour renverser David Dacko et mettre le Général André Kolingba au pouvoir (Zocizoum, 1984 : 89). En bref, l'instabilité de la Centrafrique a provoqué des mouvements migratoires des populations vers les pays voisins en général et le Cameroun en particulier qui partage une longue frontière terrestre avec elle. C'est dans ce contexte que le Cameroun reçoit les réfugiés venus de la République Centrafricaine. Ici, il nécessite non seulement un encadrement, mais aussi une politique sécuritaire dans le but de contrôler tous les mouvements.

1.1. La mise en place des politiques sécuritaires aux frontières orientales : un facteur du contrôle des flux transfrontaliers

L'opérationnalisation des politiques migratoires résulte de la situation dans le pays et du renforcement des mesures de sécurité pour contrecarrer la menace terroriste due aux flux difficiles à contrôler. C'est dans ce sens que dans la partie orientale, un maillage sécuritaire par des forces de l'ordre et de sécurité a été instauré. Dès lors, des bouclages et rafles dans certains quartiers ont été organisés concomitamment avec le survol aérien de l'espace géographique de Bertoua par les hélicoptères de l'armée (entretien avec Samafou Ernest, commandant de G.M.I, réalisé à Bertoua, le 19 janvier 2019).

Au cours de ces opérations, plusieurs individus sans papiers ont été interpellés et conduits dans les services de sécurité tandis que les cas fortement suspectés ont été déférés sur Yaoundé pour une exploitation plus approfondie (UNHCR, 2015 : 2). Aussi, un service de défense

accompagnant les passagers dans les agences de voyage fut mis en place. L'application des politiques sécuritaires au sein de la société camerounaise est une nécessité. C'est dans cette lancée que le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, Emmanuel René Sadi, affirmera lors du discours prononcé au Cours de l'ouverture des travaux de conférence semestrielle des gouverneurs des Régions à Yaoundé en 2013 :

« Le Cameroun a des voisins et naturellement, ce qui se passe chez nos voisins ne peut nous laisser indifférents. Il est tout à fait normal que les camerounais soient attentifs à la situation qui prévaut, soit au Nigeria, soit en République centrafricaine. Si les Camerounais sont préoccupés par cette situation, je ne saurais affirmer que les Camerounais ont peur de cette situation, encore les dirigeants qui prennent toutes les mesures pour que notre pays soit préservé des contrecoups des situations qui prévalent dans les pays voisins. Pourquoi ? Parce que nous en subissons les contrecoups avec les conséquences graves. Nous accueillons chaque jour, des hordes de population qui entrent au Cameroun ».

Il ressort de ce discours que le Cameroun est en proie à une insécurité transfrontalière. Et c'est pour préserver sa sécurité intérieure, qu'il a mis sur pieds des dispositifs du contrôle des mouvements transfrontaliers.

En effet, le Cameroun a mis sur pieds une soupape de sécurité pour lutter contre l'insécurité transfrontalière qui sévissait de façon endémique dans sa partie orientale et septentrionale à l'orée 1990. Ainsi, au départ, la sécurité fut assurée par les forces de sécurité traditionnelles en l'occurrence la gendarmerie (Saïbou Issa, 2006 : 139). Cette dernière remplit des missions spécifiques. En temps de paix, elle participe à l'élaboration du cadre de Défense Opérationnelle du territoire (D.O.T). En temps de guerre, elle assure l'engagement des unités mobiles et territoriales, l'exécution des missions de Défense du Territoire national et la protection des points sensibles, le maintien de l'ordre dans les agglomérations par biais de ses rétablissements de l'ordre en temps de paix (Messing Menanga, 2014).

C'est pourquoi l'État a, de par ses fonctions sécuritaires et régulatrices, procédé à la création d'un camp militaire, d'un escadron de gendarmerie

et au renforcement en effectifs et en matériels des forces de défense et de maintien de l'ordre. On peut, de ce fait, citer entre autres la présence de la gendarmerie dans la localité frontrière de Garoua-Boulaï comme relevé ci-haut mais matérialisé cette fois-ci par l'existence d'une brigade et d'un escadron ; la présence du Bataillon d'Intervention Rapide (B.I.R) et du Bataillon d'Infanterie Motorisé (B.I.M) ; la présence représentée par l'existence d'un commissariat de sécurité publique, d'un commissariat spécial et d'un poste frontrière ; la présence de la sécurité du Territoire (S.T) ; de la Direction Générale à la recherche à la Recherche Extérieure (DGRE) ; de la Douane et d'un poste forestier. La régularité de ces forces armées témoigne de l'attention dont l'État fait montre à l'égard de la localité de Garoua-Boulaï. Tous ces dispositifs sécuritaires sont accompagnés par l'encadrement et la gestion des réfugiés qui se trouvent sur le sol camerounais. Cette gestion nécessite un ensemble d'organismes tant nationaux qu'internationaux.

1.2. La contribution des partenaires nationaux et internationaux à la gestion, la protection et l'encadrement des réfugiés dans la partie orientale : un enjeu de sécurisation des flux migratoires

Plusieurs partenaires interviennent dans la gestion des réfugiés à travers les aides qu'ils octroient. Il s'agit des organismes de mise en œuvre ou des partenaires d'exécution en partenariat avec les partenaires opérationnels. Par définition, un partenaire d'exécution est « une organisation ou une agence non gouvernementale à laquelle le HCR délègue la responsabilité de mettre en œuvre l'assistance aux réfugiés dans certains domaines spécifiques et fournit des fonds à cette fin sur la base d'accord de sous-projet standard » (Nsoga, 2020). Ainsi, dans la perspective de développer un plan stratégique et opératoire de protection des réfugiés, le HCR mobilise selon la nécessité et les urgences déclarées, un ensemble d'acteurs humanitaires qui interviennent dans la mise œuvre sur le terrain au profit des réfugiés, des projets d'assistance dans divers secteurs variés. C'est le cas de la distribution des secours nutritionnels de la logistique, le secteur sociocommunautaire, le secteur d'assainissement et d'hygiène ou *Water and Sanitarian* (Watsan). Le partenariat opérationnel quant à lui est né de la réforme humanitaire des Nations Unies qui, en 2007, a mis sur pied le *Global Humanitarian Platform* qui constitue le cadre de coopération

entre le HCR, les gouvernements et les agences humanitaires. Il faut dire que ce partenaire de coordination ou partenariat opérationnel entre le HCR et certaines agences onusiennes a la spécificité de s'opérer sans le soutien financier du HCR, ce qui le démarque, du partenariat d'exécution.

Tous les partenaires auxquels on fait allusion sont des organismes frères de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Cette dernière est le premier partenaire avec qui le Cameroun entretient des relations multilatérales depuis 1960 dès son accession à l'indépendance. L'ONU est une organisation à multiples casquette. Son agence avec laquelle le Cameroun est en coopération dans la gestion des réfugiés est le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Il a un bureau au Cameroun depuis 1961 et est intervenu de diverses manières dans l'accueil, l'organisation et la gestion des réfugiés accueillis par le Cameroun depuis la décennie (Foutem, 2020 : 150).

À côté de celui-ci, interviennent les organismes comme l'*United Nations International Children's Emergency Fund* (UNICEF), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ces acteurs humanitaires mettent en œuvre des programmes périodiques en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile au Cameroun. L'UNICEF appuie le Ministère de l'éducation de base pour assurer un accès continu de l'éducation à tous les enfants réfugiés et des communautés hôtes à travers la construction de 112 Espaces Temporaires d'Apprentissage et de Protection de l'Enfant (ETAPES) dans les sites de Gado, Mbilé, Lolo, Timangolo, Borgop. Il appuie également par la formation et le soutien de 129 enseignants, ainsi que la distribution des matériels favorisant l'accès à une éducation de qualité à 17.164 enfants dans les sites des réfugiés et communautés voisines de l'Est-Cameroun (UNICEF et UNHCR, 2015).

En outre, dans la période du 16 au 22 juin 2014, l'UNICEF a acheminé des médicaments et kits (antibiotiques, anti paludiques, antalgiques, kit hygiénique supplémentaire, kit hygiénique pour les adultes, 2.500 moustiquaires additionnels, 1.010 cartons d'aliments thérapeutiques, 85 Cartons de lait thérapeutique et 2 kits de médicaments (entretien avec Balgai, Wash Officer, Agence des Nations Unies, réalisé à Bertoua, le 23 avril 2018). L'OMS quant à elle œuvre dans la lutte contre les infections sexuellement transmissibles. C'est dans cette logique qu'en

octobre 2015, elle remit des médicaments à la Croix Rouge française afin de prendre en charge 9.290 malades dont 8.930 réfugiés et 360 nationaux vulnérables dans le site formel de Gado et le site informel de Garoua-Boulai.

Par ailleurs, les partenaires de mise en œuvre comme la Fédération Internationale de la Croix-Rouge (FICR), la Croix-Rouge Camerounaise (CRC), *l'International Medical Corps* (IMC), le Médecin Sans Frontière (MSF), octroient des vivres et des non vivres (N'dé, 2018 : 7). La FICR est une grande distributrice des vivres et des non vivres aux différents réfugiés campés dans l'Est-Cameroun. À cet effet, du 11 au 24 mai 2015, elle a distribué du Savon et des kits hygiéniques à 58.611 femmes et filles de 13 à 65 ans. Au total, 5.556 femmes réfugiées en âge de procréer sur 10.046 planifiées ont bénéficié des kits hygiéniques (entretien avec Dembasy, Chef de Sous délégation de la Croix-Rouge Française, réalisé à Garoua-Boulai, le 18 novembre 2018).

L'IMC et le MSF fournissent des soins de santé de base, la nutrition, la prévention de la violence sexiste ; des services d'intervention, de protection de l'enfance et des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH). C'est dans ce sens que le MSF assista 23.000 réfugiés à Garoua-Boulai notamment sur les sites de Gado-Badzeré, à l'hôpital de district de Garoua-Boulai et au niveau de site de transit, depuis 2014. À Batouri et dans le district de Ketté, l'organisme a pris en charge 27.000 réfugiés. La Solidarité Internationale et la Première Urgence Internationale mettaient aussi en œuvre un projet en eau portant sur l'hygiène et l'assainissement (EHA) sous financement de HCR. Voilà pourquoi elles ont réalisé des forages sur le site Gado et dans les villages Ndokayo et Garoua-Boulai. Elles ont construit des aires de lavage, des douches familiales partagées et des latrines scolaires. Tous ces rôles sont complétés par ceux des organismes nationaux et locaux.

Bien plus, à côté des organismes internationaux, plusieurs organismes opérationnels nationaux et locaux interviennent dans la gestion des flux migratoires. Ces flux qui ont créé bon nombre des personnes réfugiés et demandeurs d'asile nécessitant une conjugaison d'efforts de la part du gouvernement avec les ONG nationales et locales. Ce sont le PLAN Cameroun, RESPECT Cameroon, le CANADEL (Kandem, 2016). Le plan Cameroun est l'un des acteurs de la protection de l'enfant. Il joue

un rôle substantiel dans la protection des personnes réfugiées réparties dans les sites de l'Est. C'est dans cette perspective qu'il participe à l'opérationnalisation de la réponse intégrée Education- Protection de l'Enfant qui a été mise en œuvre au sein des Étapes Temporaires d'Apprentissage du 18 au 20 Juin à Bertoua. À titre d'exemple, le Plan Cameroun a œuvré pour la construction de 17 espaces Amis des Enfants (EAE) sur les sites de Mbilé et Borgop. Au cours de l'année 2014, il a construit 97 forages dans l'ensemble, 3.282 latrines ont été également construites. 28 portent l'estampille de Plan Cameroun et 28 douches construites de même. D'autres organismes locaux à l'instar de l'Association Enfants, Jeunes et Avenir (ASSEJA) est une ONG qui dispense aussi ses œuvres humanitaires aux personnes réfugiées et demandeurs d'asile.

2. Les limites des politiques migratoires et sécuritaires mises en œuvre dans la partie orientale

La gestion des flux migratoires reste difficile pour le Cameroun pour la simple et bonne raison que le Cameroun ne dispose pas de moyens de contrôle fiables aux frontières. Il partage avec la RCA, 1.700 km de frontière, mais celle-ci a des contours flous et particulièrement poreux (Mbogning, 2002). En effet, profitant de l'immensité des frontières, les immigrés empruntent les routes secondaires pour contourner l'axe principal et le contrôle instauré à la frontière, nonobstant la politique sécuritaire mise pour la circonstance.

Par ailleurs, la disposition et les conventions en matière de gestion de migratoire n'ont jamais été en pratique mises œuvre de manière effective. Cela est dû à la nature même de la classe dirigeante camerounaise. Il convient d'examiner tout le système politique de régulation sociale au sein des régimes politiques. Ces régimes sont caractérisés par des manières de gouverner qui sont un obstacle majeur au développement et à la gestion efficiente des flux migratoires. Plusieurs responsables des structures étatiques rencontrées évoquent le manque de moyens financiers comme obstacle des politiques migratoires et sécuritaires. Cette conception plonge toute la société camerounaise dans le phénomène de la corruption qui est de venu « une gymnastique nationale » (Ndoyong, 2015 : 148). Si la société s'emploie grandement à la gestion des migrations dans la partie orientale du Cameroun, il est aisé de dire que c'est une société civile qui manque

énormément de moyens. Elle semble attendre tout de l'État, des bailleurs de fonds ou d'autres organisations de la société civile plus structurés et appartenant aux sociétés occidentales.

Bien plus, la corruption n'est pas un fléau inconnu de la société civile. Dans plusieurs associations, l'objectif mercantiliste a pris le pas sur les idéaux et la société civile. Celle-ci est devenue un fonds de commerce et d'enrichissement pour de nombreux opportunistes. Au moment où les ONG qui prolifèrent peuvent être utilisées comme une véritable mangeoire, il est intéressant de constater la manipulation dont les groupes défavorisés font l'objet. Un autre procédé et non des moindres est celui qui consiste à monnayer leur liberté avec des agents chargés de contrôler les titres de séjour (Nkene, 2001). Par cette corruption, les étrangers appréhendés sont le plus souvent relâchés, sans aucune forme de procédure. Cela est dû à la complaisance de certains acteurs des forces de défense et de sécurité.

L'inapplication effective des lois nationales sur l'asile, la conjoncture socioéconomique, la forte hausse du coût de la vie vont avoir pour conséquence la mobilité et la dispersion des immigrés et principalement des réfugiés. L'évaluation du nombre total d'étrangers en situation irrégulière devient pour ce faire difficile. Car, ces réfugiés sont aujourd'hui dispersés dans différentes zones d'installation de l'Est et de l'Adamaoua.

Cela induit inexorablement un *boom* démographique. Ce dernier rend difficile l'optimisation de la sécurité. Quoique l'État ait renforcé en effectifs et matériels l'armée, quoiqu'il ait créé un camp militaire, le surpeuplement de l'Est-Cameroun complexifie les missions des forces de défense et de sécurité. La difficulté pour ces derniers à sécuriser une frontière extrêmement poreuse du fait justement, de sa grande étendue et d'une absence de matérialisation nette est propice à la circulation des armes et des stupéfiants. Cette dernière est l'un des principaux facteurs d'accroissement de la criminalité, des vols, des braquages de la petite délinquance et globalement, de l'insécurité.

Au plan humanitaire, nonobstant la mobilisation des partenaires nationaux, locaux et les organisations internationales dans la gestion et l'encadrement des immigrés, beaucoup souffrent de l'insuffisance de prise en charge effective dans les sites. Ceci pousse un bon nombre à

sortir hors des camps à la recherche du mieux-être social. La couverture sanitaire reste difficile du fait de la dispersion des immigrés dans les différents villages de la partie orientale (Est). Certes, les immigrés clandestins, pour l'essentiel, ne sont pas vaccinés comme les autres au niveau de la police phytosanitaire. Mais il faut aussi reconnaître que les moyens limités de l'État camerounais sont aussi un sérieux handicap tout comme le poids de la tradition. Les immigrés en majorité Mbororo n'ont pas le plus souvent une culture sanitaire basée sur la médecine conventionnelle. Ceux-ci restent pour la plupart réfractaires à la médecine conventionnelle et privilégient la pharmacopée traditionnelle.

En fin de compte, malgré les efforts consentis dans la gestion des flux migratoires, la partie orientale, du fait de sa contiguïté territoriale avec trois pays (RCA, Tchad, le Congo) reçoit au quotidien le flux et reflux des immigrés. Ceci complexifie une gestion parfaite et ne permet pas à l'État camerounais avec l'aide de ses partenaires, de garantir une « mobilité bien gérée » (Abdoulaye Hamadou, 2018).

Conclusion

En somme, avec la crise centrafricaine, le Cameroun et plus particulièrement sa partie orientale, était confronté aux flux sans cesse croissant des immigrés. Ilot de paix dans une zone de conflit et de turbulence, cette zone devient une destination privilégiée et convoitée par les réfugiés de la sous-région (Koagne Zoupet, 2009 : 32-38). En effet, le Cameroun a compris que seule leur gestion efficace et efficiente permet de contenir les risques d'exportation et de déportation de l'insécurité transfrontalière sur son territoire. C'est ainsi qu'il s'est donné pour rôle d'appliquer un certain nombre des législations migratoires et sécuritaires, encadrées par un ensemble des législations nationales, conventionnelles internationales. Puisque la présence de ces immigrés a induit les problèmes de cohabitation, d'identités, de nationalités, le Cameroun a vite compris l'enjeu lié à leur gestion. C'est dans cette perspective qu'une mobilisation des partenaires nationaux et internationaux a été consentie.

Seulement, avec des personnes de nationalité et de mœurs différentes, une maîtrise d'éthique et du comportement de leur vécu quotidien est difficile. L'État tout comme les organisations internationales, ne viennent pas à bout de leur objectif. Voilà pourquoi, les handicaps

d'ordre sécuritaire, humanitaire, hypothèquent la gestion des réfugiés en masse vers la partie orientale. Il s'agit, entre autres, de la nature de la classe politique camerounaise encline à la corruption, de la complaisance des certaines forces de l'ordre et de défense, de manque des moyens financiers et techniques, l'inapplication effective des législations en matière de gestion de migration et des politiques sécuritaires.

Bibliographie indicative

Abdoulaye Hamadou, (2018), « La gestion des flux migratoires au Niger entre engagements et contraintes », *Revue des droits de l'homme* 14, p. 11.

Abessolo Nguema, Jean-Roger, (2007), « La configuration de l'asile : une technologie politique du contrôle des conduites migrantes rwandaises au Cameroun », *Atelier sur les Migrations Africaines « comprendre les dynamiques des migrations sur le continent »*, 18-21 septembre 2007, Accra, Ghana.

Agier Michel, (2006), « Protéger les sous-états ou contrôler les indésirables : où en est le HCR ? », *Politique africaine*, 103(3), pp. 101-105.

Balkissou Hayatou, (2006), *Immigration clandestine entre le Cameroun et la France*, Mémoire de fin d'études 2005/2006, Yaoundé, Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC).

Crisis Group, (2007), « République Centrafricaine : anatomie d'un État fantôme », *Rapport n°13*, p. 113.

Crisis Group, (2013), « République centrafricaine : les urgences de la tradition », *Rapport Afrique*, 2003, pp.1-24.

Doumtsop Anou, Florence, (2015), *Prise en charge des réfugiés centrafricains au Cameroun dans les zones d'accueil : cas du village Mborgop du Département du Mberé*, Mémoire de Master en Sociologie, Ngaoundéré, Université de Ngaoundéré.

Foutem Thiery Martin, (2020), « La gestion des réfugiés à travers l'aide étrangère comme moyen de participation du Cameroun aux missions de l'OUA/UA/19602013 », in Tsala Tsala, C. C., (Dir), *Grand angle sur l'Union Africaine. Hier, aujourd'hui et demain*, Dakar, Éditions Cheick Anta Diop (EdiCAD), pp. 142-150.

Gambo, (2014), *Les communes des borderlands camerounais face aux conséquences des conflits centrafricains de 1960 à 2013. Cas de Garoua Boulai*,

Ngaoui et Bertoua, », Mémoire de Master II en Histoire, Ngaoundéré, Université de Ngaoundéré.

Kandem Pierre, (2016), « Scolarisation et vulnérabilité : les enfants réfugiés centrafricains dans la région de l'Est-Cameroun », *Espace, population, Sociétés*, 3, [En ligne : <https://journals.openedition.org/eps/7019>, consulté le 12 février 2019].

Koagne Zoupet Appolin., (2009). *La mise en œuvre de la solidarité internationale dans la gestion des catastrophes par le Cameroun*, Master en Relations Internationales, Yaoundé, IRIC.

Mbogning Pascal Dejoli, (2002), « La politique migratoire du Cameroun : la rigidité normative à l'épreuve des flux migratoires », in Sindjoun, L. (dir.), *État, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, pp. 19-66.

Messing Meninga Jean-Louis., (2014), « La question des questions frontalières par la police », *Actes du colloque « Les problèmes sécuritaires des frontières en Afrique »*, comité scientifique du colloque international annuel 2014, pp.99-110.

Mimché Honoré. et al., (2006), « Le droit à l'éducation : quelles effectivités pour les réfugiés au Cameroun ? », *Colloque International, « Éducation, violence et conflit en Afrique »*, Yaoundé, Mars.

Motazé Akam, (2011), *Sociologie de Jean-Marc ELA. Les voies du social*, Paris, L'Harmattan.

Munie Vincent, (2008), « En Centrafrique, stratégie française et enjeux régionaux », *Le monde Diplomatique*, 647, p. 124.

N'Ndé Pierre Boris, (2018), « Environnement sécuritaire et offre humanitaire : l'évolution des représentations des réfugiés du site de Gado- Badjeré au Cameroun », *Les Papiers de la Fondation*, 17, pp. 1-31.

Ndoyong Rigobert, (2015), *Flux migratoires des populations réfugiées centrafricaines au Cameroun et analyses des actions humanitaires et sécuritaires de la localité de Garoua-Boulai*, Master de recherche en sociologie, Ngaoundéré, Université de Ngaoundéré.

Nkene Blaise-Jacques, (2001), « Les étrangers, acteurs de la vie politique camerounaise : l'expérience des immigrés nigériens dans la ville de Douala » *Polis*, 8, numéro spécial, p. 132.

Nsoga Robert Ebeneze (2020), *La protection des réfugiés en Afrique centrale : quelle gouvernance des migrations forcées pour les États centre-africains ?* le

cas du Cameroun, Thèse de doctorat en Géographie, Paris, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III.

Perruchoud Richard., (2007), *Droit international de la migration, glossaire de la migration* n°9, Genève, Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Rocher Guy, (1986), « L'idéologie du changement social comme facteur de mutation sociale », Montréal, Editions Hurbise H.M.H, Ltée.

Saïbou Issa, (2006), « La prise d'otage aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier », *Polis/R.C.S. P/C.P.S.R*, 1, pp. 119-146.

Sindjoun Luc, (2004), *État, individus et réseaux dans les migrations africaines* », Paris, Karthala.

Souman Zanminy Yaya, 2014, *La gestion de la double nationalité au Cameroun*, Mémoire de Master II, Ngaoundéré, Université de Ngaoundéré.

Takemekamta Zozine, Alphonse, (2018), « Le Cameroun face aux réfugiés centrafricains : comprendre la crise migratoire et les résiliences subséquentes », *Note d'analyses sociopolitiques*, 01, [En ligne : <https://www.carpadd.com/publications/notedanalysessociopo/>, Consulté le 25 mai 2021].

UNCHR, (2013), « Évaluation de l'assistance Humanitaire et de la situation des réfugiés centrafricains vivant au Cameroun », Bertoua, juin 2013 ;

UNICEF et **UNHCR**, (2015), « Compte rendu inter-agence UNICEF-UNHCR-PAM », Bertoua, 22 janvier 2015

Zocticum Yarisse., (1984), *Histoire de la Centrafrique*, Tome II, Paris, l'Harmatan.